



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère des Affaires étrangères  
et européennes

## Déclaration de politique étrangère

présentée par

Monsieur Jean Asselborn  
Ministre des Affaires étrangères et européennes

devant la Chambre des Députés  
le 8 mars 2016

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

1. La terre tourne toujours autour du soleil, ceci n'a pas changé depuis novembre 2014 quand j'ai prononcé mon dernier discours de politique étrangère. Notre monde est toujours aussi déchiré ; il est probablement encore plus divisé, désorienté et dangereux qu'à l'époque. Des guerres et des guerres civiles dans notre voisinage immédiat et des attentats terroristes partout dans le monde constituent la réalité à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui. Des images de réfugiés risquant leur vie dans la Méditerranée, essayant de se faufiler entre les fils barbelés sur les frontières européennes ou qui doivent dormir à ciel ouvert ne trouvant nulle part où se réfugier, ne nous lâchent plus.

Permettez-moi d'emblée, en ce 8 mars, journée internationale de la femme, de dire que ce sont les femmes qui subissent le plus les souffrances de la crise migratoire. J'ai pu le voir de mes yeux à Lesbos et à Lampedusa, et les images dans les médias, en provenance d'Idomeni par exemple, l'illustrent à profusion. Dans cette crise, les femmes sont souvent qui sont victimes d'abus et d'humiliations. Ce sont également les femmes, qui se battent avec un énorme courage pour atteindre nos pays avec leurs enfants. Aujourd'hui encore plus que jamais, ce sont ces femmes qui méritent notre respect et notre disposition à les soutenir et à les comprendre sur leur chemin jusqu'à nos pays.

2. La crise de l'Euro, suivie de près par la crise migratoire, combinées à l'instabilité dans notre voisinage, ont fortement ébranlé l'Union Européenne. La solidarité, la communauté entre Européens qui formait jusqu'ici notre trait caractéristique, n'est plus donnée.
3. La crise migratoire pose un grand défi à l'Europe, avec des implications considérables pour le fonctionnement de l'Union Européenne. Pendant la présidence, au deuxième semestre de l'année 2015, nous avons essayé de définir des solutions européennes à cette crise puisque ce n'est qu'ensemble que nous réussirons à la surmonter. Malheureusement, cette approche n'est

pas partagé par tous les 28 États membres de l'Union Européenne. L'action individuelle de certains pays ou régions met en cause notre acquis collectif.

4. Nous avons par le passé été confrontés à des difficultés en Europe, mais nous n'avons peut-être jamais été aussi divisés. Nous nous sommes disputés par moments entre Européens sur des questions relatives aux prix de produits agricoles par exemple, ou sur le budget européen, mais nous ne nous sommes jamais retrouvés dans une situation dans laquelle nos valeurs et principes ont autant été remis en question qu'aujourd'hui.
5. Les divergences entre le Nord et le Sud, mais surtout entre les États membres de l'Union à l'Est et à l'Ouest sont aujourd'hui difficiles à surmonter. Ceci est renforcé par la montée dangereuse de tendances populistes et nationalistes dans de nombreux États membres, tandis que les partis traditionnels et leurs hommes politiques ont de plus en plus de mal à s'affirmer. Les valeurs fondamentales sur lesquelles repose l'Union européenne, ces principes qui nous tiennent tant à cœur et qui constituent l'épine dorsale de l'Union européenne, sont en partie contestés aujourd'hui, malgré le fait que la liberté, la démocratie, l'égalité et l'État de droit sont inscrits dans les traités de l'Union Européenne. Les importants principes du processus d'intégration européenne sont foulés aux pieds et l'avenir de l'Europe est mis en jeu de façon irresponsable. Ceci n'est pas notre Europe. Ce n'est pas l'Europe que nous voulons et dont nous avons besoin. La solidarité en Europe ne peut pas fonctionner à la carte seulement.
6. Les discussions autour d'un possible Brexit viennent s'y ajouter : il y a eu accord qu'il faut faire tout ce qui est possible afin de maintenir la Grande-Bretagne dans l'Union Européenne. De grands efforts ont été entrepris pendant le Conseil du 17 au 18 février et un compromis a pu être trouvé : ce n'est pas le meilleur des compromis, mais il n'est pas catastrophique non plus. Au Gouvernement britannique maintenant de convaincre ses citoyens que l'avenir d'une Grande-Bretagne forte peut être dans l'UE. C'est la meilleure solution pour l'Union et il me semble que c'est également la meilleure solution pour la Grande-Bretagne.
7. La combinaison de toutes ces crises, à laquelle vient s'ajouter le danger d'un Brexit, constitue un cocktail explosif pour l'Europe et pourrait provoquer un choc dont l'Union Européenne ne pourrait que difficilement se remettre. Alors que beaucoup d'acteurs de bonne volonté en

Europe, dont le Luxembourg, essayent de trouver des solutions européennes afin de remédier à ces crises, d'autres pensent pouvoir tirer profit de cette situation, dans l'UE, mais aussi en dehors. Nous devons montrer que nous croyons en l'Europe et que nous avons la volonté et la capacité de surmonter ces crises.

8. La présidence du Conseil des Ministres de l'Union européenne fut une opportunité pour chercher à trouver de telles solutions européennes dans tous les domaines. Nous avons essayé de développer une stratégie cohérente pour la crise migratoire, un ensemble de mesures pour une meilleure gestion de la crise dans l'intérêt de l'humanité, dans l'intérêt des migrants et avec l'aide de nos citoyens. Nous nous sommes fixé des priorités afin d'agir de façon concrète contre le terrorisme. Au-delà des crises, nous n'avons pas perdu de vue les autres dossiers que nous avons inscrit dans le programme notre présidence.
9. Dans le cadre de notre Présidence, nous nous étions fixé pour objectif de remettre le citoyen au centre du projet européens. Nous avons fait beaucoup d'efforts pour faire des préoccupations des Européens une partie intégrale de notre agenda de politique européenne. Nous nous sommes engagés pour une « Union pour les citoyens ». Nous avons également montré une nouvelle fois à nos partenaires que nous sommes un pays moderne et ouvert, parfaitement capable de tenir pendant six mois les rênes de l'Union.
10. La crise grecque était à peine plus ou moins maîtrisée que nous avons été confrontés à deux autres défis : je parle de la crise migratoire et des attentats terroristes dans et autour de l'Union Européenne, notamment des attentats terroristes du 13 novembre à Paris.
11. Dans la gestion de la crise migratoire, notre action était dès le début focalisée sur l'aide aux personnes en détresse qui ont dû fuir leur chez-soi. Je répète ce que j'ai déjà dit il y a six mois : la solution à la crise migratoire n'est pas le cloisonnement de l'Europe, et sûrement pas non plus la construction de murs ou de clôtures. L'Europe a vu assez de barbelés et de gaz lacrymogène et l'histoire nous a appris que ni l'un, ni l'autre n'est une solution aux problèmes. Nous devons, et c'est ce que nous avons tâché de faire pendant la durée de notre présidence, affronter la crise avec sagesse et discernement, dans le plein respect des principes inscrits dans la convention de Genève de 1951. Ce qui était humain il y a 65 ans l'est tout autant aujourd'hui. A

nous de vivre ces valeurs au quotidien. A nous de garantir tout particulièrement et au plus haut niveau le respect des droits de l'homme de ces réfugiés qui fuient les situations les plus atroces qui existent sur notre planète. C'est pour tout cela qu'une politique cohérente qui repose sur les principes de la responsabilité et de la solidarité est nécessaire.

12. D'un autre côté, l'Europe se doit de tirer des leçons de la situation actuelle et prendre conscience qu'il est impossible d'accueillir tout un chacun. Un message renforcé doit parvenir aux personnes ne tombant pas sous les critères de la Convention de Genève, avant qu'elles ne quittent leur pays, et l'UE doit rechercher des accords avec leurs pays afin que ces derniers soient prêts à réadmettre leurs citoyens. Or cela ne suffit pas. L'Union européenne doit s'engager pour une réduction durable de la pauvreté dans ces pays, afin que les ressortissants de ces pays aient une perspective qui leur permet d'y rester. Je suis convaincu que personne ne fuit son domicile volontairement, sans y être forcé par les circonstances.
13. La Commission européenne élabore actuellement des paquets incitatifs dont bénéficieraient les pays qui sont prêts à coopérer avec les États membres dans ce contexte. Ces mesures seront adaptées de façon individuelle aux besoins des pays. Les pays visés dans une première phase sont le Bangladesh et le Pakistan, mais aussi des pays africains comme la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Mali, le Maroc, le Nigéria et le Sénégal.
14. L'Europe doit proposer des voies légales pour arriver chez nous. La migration ne doit pas être perçue comme un danger qui doit être stoppé, mais aussi comme une opportunité qui doit être reconnue et organisée dans l'intérêt de l'avenir social et économique du continent européen, qui a besoin d'immigration. Les prévisions démographiques indiquent qu'il y aura une décroissance de la population européenne à partir de 2050. La migration permet de contrer le vieillissement démographique constant de nos populations et favorise le renouveau démographique. Sans immigration, il sera difficile dans les 30 prochaines années pour la population active de soutenir la partie de la population qui ne travaille pas encore ou ne travaille plus. La relation entre actifs et inactifs du marché de travail européen risque de tomber de 4:1 à 2:1.

15. Pendant notre présidence nous avons réussi à faire passer le dossier chercheurs/ étudiants. L'accord que nous avons trouvé avec le Parlement européen offre une perspective pour environ 250 000 jeunes du monde entier. De plus, un plan d'action avec nos partenaires africains a été signé à la Vallette et offre des moyens légaux pour venir en Europe et propose également des opportunités pour les jeunes sur le continent africain.

16. Hier, au sommet UE-Turquie, il a été évident que l'UE a besoin de la Turquie afin de trouver une solution à la question des réfugiés, mais il est devenu tout aussi clair que la Turquie a, à son tour, besoin de l'UE. Des pistes de réflexion, qui se retrouvent également dans la déclaration finale, ont été lancées et le Président Tusk a été invité à vérifier avec le côté turc si ces pistes sont réalistes et réalisables. Qu'il me soit permis ici de faire part de doutes de nature juridique – en ce qui concerne l'application de la Convention de Genève de 1951 – ainsi que de nature politique et humaine, lorsqu'il est question de renvoyer des réfugiés – y compris des Syriens – qui se trouvent en Grèce vers la Turquie et de faire venir en échange un nombre équivalent de réfugiés de la Turquie vers l'Union européenne. Il y a là beaucoup de matière à clarification. Dans tous les cas, il me semble audacieux de parler d'ores et déjà d'une percée.

Les libéralisations de visas pour citoyens turcs ainsi que l'augmentation de fonds européens pour la Turquie seront plus faciles à mettre en œuvre. L'ouverture d'autres chapitres dans le processus d'élargissement, surtout les chapitres 23 et 24 couvrant la justice et l'État de droit, est parfaitement possible si les 28 États membres arrivent à se mettre d'accord. En ce moment, une telle initiative serait bénéfique autant pour la Turquie que pour l'UE, il me semble.

17. Il est important que les mesures prises par l'Union européenne soient mises en œuvre de façon rapide et efficace. Ces mesures comportent la relocalisation et la réinstallation des réfugiés, la transposition de la nouvelle politique du retour et de la réadmission, l'accueil dans les « hotspots » et surtout le renforcement des frontières extérieures de l'Union européenne. Nous sommes satisfaits d'avoir réussi à trouver un accord, pendant notre présidence, sur la relocalisation de 160 000 personnes et sur la réinstallation de 22 504 personnes. Cet accord doit cependant être mis en œuvre. Une aide financière à hauteur de 455,7 millions d'euros fut décidée en octobre afin de maîtriser la crise migratoire. La seconde phase de l'opération

EUNAVFOR MED SOPHIA a été lancée pour combattre activement les trafiquants d'êtres humains dans la Méditerranée. Des conclusions ont pu être adoptées sur une nouvelle politique de retour et de réadmission.

18. Toutes ces mesures forment sans exceptions, une partie indispensable de la réforme de la politique migratoire européenne, mais elles ne suffisent pas à elles seules. Il est également important que les propositions que la Commission a faites dans sa communication sur la gestion efficace des frontières extérieures le 15 décembre 2015 passent rapidement les étapes du processus de prise de décision européen afin que l'Union soit préparée à mieux maîtriser le flux migratoire qui, en toute probabilité, augmentera encore au cours des prochains mois.
19. Dans ce contexte, il faut souligner la proposition d'un corps européen de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex plus). Un accord rapide avec le Parlement européen serait important pour que cette nouvelle forme de coopération sur le terrain puisse devenir réalité. Entretemps, la clef du problème ne peut être de prendre des solutions individuelles en s'obstinant à appliquer strictement le principe de la souveraineté nationale. Cela ne nous avancera nullement. Nous avons besoin de prendre collectivement notre responsabilité à travers des réponses collectives pour les cas de pays qui ne parviendraient pas à surveiller et à protéger leurs frontières. Une mise à niveau de Frontex est un pas important pour gérer au mieux la situation actuelle.
20. Il en va de l'avenir et de l'intégrité de l'espace Schengen. Schengen ne fonctionne que si tout le monde s'en tient aux règles communes. Je peux comprendre que certains pays membres aient décidé de réinstaurer temporairement des contrôles aux frontières, mais il est clair que ces contrôles ne peuvent se faire que dans le cadre des accords et être limités dans le temps et dans l'espace. Il est inacceptable que nous abandonnions des principes fondamentaux comme la liberté de circulation. Nous remettrions en question le fonctionnement du marché intérieur de l'Union européenne. La désagrégation de l'espace Schengen entraînerait forcément une nouvelle crise économique majeure. Selon une étude récente, la réinstauration à long terme des contrôles aux frontières pourrait engendrer un dommage à hauteur de 470 milliards d'euros. Une étude plus pessimiste prédit même une somme de plus de 1400 milliards d'euros!

21. C'est pourquoi je ne me lasse pas de le répéter : Il est d'une importance cruciale que les décisions européennes, que nous avons prises au niveau du Conseil des ministres, soient transposées dans la réalité. Il est inadmissible que nous prenions des décisions à Bruxelles et que certains pays membres se comportent par après comme si de rien n'était. Chacun doit s'en tenir à ses engagements et il est inacceptable que des pays essayent de contourner leurs obligations. Si certains pays du Visegrad pensent pouvoir résoudre la crise migratoire par eux-mêmes, ils sont sur la mauvaise voie. Des solutions inspirées par la démagogie et le populisme mènent à l'impasse. Et cela au détriment de personnes qui fuient les guerres et les atrocités.
22. La solidarité entre les États membres est une affaire politique et non juridique. La solidarité ne fonctionne pas en sens unique. L'on ne peut en profiter qu'en cas de besoin et s'y dérober quand il s'agit de prendre ses responsabilités. La solidarité nous oblige aujourd'hui à aider la Grèce à maîtriser la situation intenable à sa frontière avec l'Ancienne République yougoslave de Macédoine à Idomeni. Je salue dans ce contexte l'annonce de la Commission qu'elle soutiendra la Grèce et les autres États membres particulièrement touchés par l'afflux massif de réfugiés à travers un nouveau paquet d'aide à hauteur de 700 millions d'euros sur trois ans.
23. Pour que nos décisions soient concrètement applicables, nous devons tous travailler ensemble, et ce à différents niveaux. Il nous faut des mesures coordonnées avec nos partenaires des pays tiers afin d'éviter que des routes migratoires alternatives ne se développent, et ce risque est réel, par exemple en direction de l'Italie. Nos actions doivent respecter le droit international et le droit européen en se basant sur le principe de la non-discrimination. Ce sont les pays qui ont en fin de compte fermé la route des Balkans occidentaux qui devraient d'autant plus aider la Grèce en lui proposant de l'aide humanitaire. En outre, nous devons veiller à éviter des problèmes au niveau de l'ordre public et de la sécurité dans les pays des Balkans. Tous ces éléments demanderont un certain investissement au niveau financier et des ressources humaines. Et le Luxembourg doit faire sa part !
24. Au Luxembourg, nous sommes en effet en train de mettre en œuvre nos engagements. Quelques chiffres pour l'illustrer : en ce moment, l'OLAI héberge environ 3000 personnes dans ses structures. Début 2015, ce chiffre n'était que de 1500 personnes. L'OLAI dispose d'une capacité d'accueil de 4000 lits, le double de ce dont il disposait avant la crise. L'année dernière, 2447 personnes ont fait une demande d'asile au Luxembourg, dont 669 syriens et 539 irakiens.



89 syriens et 99 irakiens ont effectué une demande d'asile au Luxembourg jusqu'à fin février de cette année. Nous nous sommes engagés à travers le mécanisme de relocalisation européen d'accueillir 751 personnes en provenance de la Grèce et de l'Italie en deux ans. Les 30 premières personnes sont arrivées de la Grèce l'année dernière. Si le système de relocalisation fonctionne, et je l'espère vivement, nous aspirons à relocaliser tous les mois, à partir de maintenant, 30 personnes au Luxembourg. Nous contribuons par ailleurs à l'objectif de réinstallation de l'Union européenne. L'année dernière nous avons ainsi réinstallé 46 Syriens depuis la Turquie, et nous avons prévu de réinstaller 50 personnes cette année. Le Luxembourg apporte également sa part dans le renforcement des équipes de l'agence Frontex et du Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) sur le terrain. Trois officiers de police sont actuellement déployés dans des opérations Frontex, un en Sicile et deux à Lesbos. La direction de l'Immigration met six personnes à disposition d'EASO, une personne se trouve déjà en Italie. Vendredi dernier, le Conseil de gouvernement a décidé de recruter cinq personnes supplémentaires que nous mettrons à disposition de l'agence Frontex. La police contribuera à son tour quatre personnes supplémentaires à Frontex.

25. Notre Présidence s'est activement engagée dans la lutte contre le terrorisme. Depuis la dernière déclaration sur la politique étrangère devant cette Chambre, de nombreux pays ont dû payer un lourd tribut. Paris, Copenhague, Karachi, Sousse, Tunis, l'université de Garissa au Kenya, Istanbul, Ankara, l'airbus russe au-dessus du Sinaï, l'attaque des hôtels à Bamako et Ouagadougou, les attentats-suicides de Boko Haram, Damas, Homs, Jérusalem, Jakarta, Mogadishu et bien d'autres encore. La menace terroriste est globale et tous les pays ont un rôle à jouer dans la lutte contre le terrorisme.
26. Les terroristes cherchent à nous diviser, à détruire et à fanatiser nos sociétés, à monter l'Occident contre le monde islamique. Nous ne pouvons pas laisser faire. Ces barbares ne connaissent aucun scrupule, ils n'hésitent même pas à commettre des crimes contre l'histoire quand ils détruisent du patrimoine historique comme à Palmyre ou à Tombouctou. Les attaques récentes à Paris ont montré que la lutte contre Daech est un combat sur plusieurs fronts, militaire, mais surtout politique et idéologique.
27. Le contrôle des frontières extérieures, l'échange d'informations, la consultation et l'alimentation des bases de données existantes furent les principaux dossiers que nous avons choisi comme

priorités pour notre Présidence, tout comme le renforcement des capacités de lutte contre la radicalisation et une amélioration de la coopération avec des pays tiers. Après Paris, nous avons pu trouver un accord pour l'introduction d'un système européen de saisie des données de dossiers passagers, dit PNR. Nous avons également réussi à améliorer la protection des données dans l'Union européenne. L'amélioration de la protection des données en parallèle avec le PNR nous tenait à cœur afin de garantir un équilibre entre, d'un côté, les mesures nécessaires pour combattre le terrorisme et, de l'autre, la protection de la sphère privée de nos citoyens. Il faut rester attentif à ne pas sacrifier la liberté au nom de la lutte contre le terrorisme. Des violations des droits de l'homme ne sont pas justifiables par des considérations sécuritaires à court terme : à moyen terme, les restrictions de la liberté menacent de déstabiliser l'Etat et risquent de conduire à un climat d'insécurité accrue. Nous ne pouvons pas sacrifier nos valeurs fondamentales et nos libertés au nom d'une sécurité renforcée : à terme, cela conduirait simplement à la perte de la liberté comme de la sécurité.

28. Je suis satisfait que nous ayons pu trouver un accord concernant le règlement EUROPOL. Dans le cadre de l'application de la stratégie européenne de sécurité intérieure pour les années 2015 à 2020 nous avons élaboré un programme qui servira de base pour les actions à venir. Pendant la présidence nous avons également réussi à boucler une réforme de la Cour de justice de l'Union européenne, qui pourra ainsi travailler de manière plus rapide et plus efficace, ce qui est aussi dans l'intérêt des citoyens européens.

29. Le Luxembourg a mené le premier dialogue politique avec tous les États membres sur l'État de droit, un exercice qui sera continué par les prochaines présidences et ceci dans un contexte qui a dramatiquement changé depuis les élections en Pologne. La liberté de presse et l'indépendance de la justice sont des éléments constitutifs d'un État de droit et nous ne pouvons accepter qu'elles ne soient plus garanties à l'intérieur de l'Union européenne. C'est pourquoi nous continuerons à nous engager pour les libertés fondamentales et pour les droits de l'homme, non seulement en dehors de l'Europe, mais également et tout particulièrement au sein de l'UE. Nous soutenons la Commission européenne dans l'application du nouveau mécanisme de l'État de droit et saluons particulièrement le rôle de la Commission de Venise, organe du Conseil de l'Europe, sur l'analyse de laquelle se base l'UE. Dans le contexte polonais, la Commission de Venise est en train de finaliser son avis sur la réforme de la Cour

constitutionnelle. Selon de premières informations, la Commission de Venise recommande aux autorités polonaises de revenir sur la plupart des éléments de la réforme, ceux-ci étant incompatibles avec la démocratie, les droits de l'homme et l'État de droits.

30. Dans le domaine économique, je me permets de n'aborder que les grandes lignes. L'une de nos priorités était d'investir dans la croissance et l'emploi. Nous avons travaillé pour créer des conditions favorables à la mobilisation d'investissements dans toutes les régions de l'Union européenne. Nous avons pris d'importantes décisions en direction d'une union des marchés des capitaux, nous avons renforcé la sécurité des marchés financiers et la compétitivité du secteur de l'acier européen. Dans le domaine de la recherche et de l'innovation, nous avons fait avancer le développement de l'espace de recherche européen.

31. Le renforcement de la dimension sociale de l'Union européenne, avec une référence au Triple A social, fut une autre priorité de notre Présidence. Une Union pour les citoyens sans une dimension sociale bien développée est inimaginable. Il ne suffit pas de faire avancer l'intégration européenne au niveau économique et financier sans prendre en compte la dimension sociale. Les besoins sociaux des plus pauvres en Europe ne peuvent être ignorés, l'application pure et simple de réformes structurelles sans une pointe d'humanité est inadmissible. Nous avons pu organiser de nombreux nouveaux échanges sur la dimension sociale dans le cadre du Conseil EPSCO. La dimension sociale figurait également comme thème principal pendant le « Sommet social tripartite » d'octobre 2015. C'est avant tout dans le domaine de l'Union économique et monétaire que nous nous sommes engagés à consolider la dimension sociale. De plus, un certain nombre de nouvelles directives ont été adoptées dans le domaine du travail. La santé et de la sécurité au travail ainsi que de l'intégration des chômeurs de longue durée étaient des thèmes importants pour notre présidence.

32. Le renforcement du marché intérieur a également été une priorité. Le marché unique numérique a su être développé, par exemple par l'abolition des frais d'itinérance dans la zone Euro d'ici la mi-2017. Ceci illustre que nous mettons les intérêts de nos citoyens avant le profit de certaines grandes entreprises.

33. Je pourrais à ce point vous parler du dossier de la propriété intellectuelle, de l'Union de l'énergie, du quatrième paquet ferroviaire européen, ou encore des décisions prises dans les

domaines financier et de la fiscalité qui assurent davantage de transparence dans le domaine fiscal, mais je préfère maintenant me concentrer quelques minutes sur la politique commerciale.

34. Le commerce international est devenu une partie intégrante de notre politique étrangère et économique, surtout quand il s'agit de mettre en valeur et de porter vers l'extérieur les valeurs et les standards européens. Ceci vaut pour nos droits sociaux et du travail autant que pour nos droits des consommateurs et pour nos standards environnementaux. Cela veut également dire que nous voulons, en tant qu'UE, contribuer à l'élaboration des nouvelles normes, par exemple dans le domaine des nouvelles technologies.
35. Le Luxembourg s'est engagé de manière résolue pour une politique commerciale européenne cohérente, inclusive et responsable. Cohérente, parce que la croissance et le développement économique, la protection des droits sociaux et de l'environnement vont de pair. Inclusive parce que tout un chacun doit pouvoir profiter de cette politique, autant les entreprises que les travailleurs, ceux-ci étant également des consommateurs. Inclusive également parce qu'une économie globale qui perdrait son assise locale n'aurait aucune chance de survie. Responsable parce que l'UE s'engage pour un commerce ouvert, libre et équitable qui intègre enfin mieux les pays les plus pauvres. Ces principes fondamentaux figurent également dans les conclusions du Conseil sur la nouvelle stratégie commerciale et d'investissement « Trade for all », qui ont été adoptées fin novembre. J'insiste là-dessus parce que ces conclusions contribueront à façonner la politique commerciale pour les cinq années à venir. Pendant notre présidence nous avons su aborder et coucher sur papier un certain nombre de sujets épineux qui, je le sais, sont souvent discutés dans cette enceinte. Nous n'avons pas eu peur d'avoir des mots clairs sur des thèmes comme le service public, la protection des données ou la transparence de nos négociations.
36. Force est de constater, du point de vue européen, que nous Européens ne sommes pas seuls à pouvoir définir les règles du commerce au 21<sup>ème</sup> siècle. Il nous faut pour cela un partenaire solide, un partenaire qui, malgré toutes les différences que nous pouvons avoir, partage nos convictions. Notre but n'est évidemment pas d'exclure qui que ce soit, mais nous voulons avoir notre mot à dire dans la définition de ces règles et ne pas laisser d'autres les déterminer pour nous. Voilà qui m'amène à parler des négociations actuelles sur un accord de partenariat avec les États-Unis, le TTIP.

37. En écoutant les discussions sur le TTIP, on se rend compte que celles-ci tournent moins autour du pour et du contre de l'ouverture des marchés, celle-ci n'étant pas remise en question dans notre pays. Il s'agit plutôt de comprendre le degré d'influence que les Etats pourront encore exercer dans l'organisation des services publics, dans l'intérêt général, dans un monde globalisé et interconnecté. Ce sont là les questions qui préoccupent les gens, et voilà pourquoi il est important de garantir la transparence de ces négociations.
38. Pendant notre présidence, nous avons surtout essayé d'avancer les négociations sur un thème particulièrement sensible : la réforme de la protection des investissements, dans le sens de l'établissement d'une cour permanente, composée de juges qualifiés soumis à un code de conduite strict, avec des audiences publiques, un accès pour chacun aux documents de négociations et finalement avec une possibilité d'appel. L'abolition du mécanisme dit *ISDS* est une petite révolution, même si celui-ci se retrouve toujours dans quantité d'accords bilatéraux européens d'investissement. Ce nouveau système est également important parce qu'il devrait devenir le nouveau standard dans le domaine de la protection des investissements. Dans l'accord commercial avec le Vietnam, ce système a déjà pu être appliqué, de même que dans le CETA qui avait anticipé certains éléments de cette réforme et dans lequel le nouveau système a maintenant pu être complètement intégrée. De plus en plus de nos partenaires sont donc convaincus que ce mécanisme est la bonne voie pour introduire des règles claires et transparentes de protection de l'investissement, l'ancien système, l'*ISDS*, ayant perdu sa légitimité. Je rappelle ici que notre Gouvernement avait très tôt écrit une lettre en ce sens à la Commission européenne.
39. Dans ce contexte je voudrais aborder encore d'un autre sujet qui vous tient à cœur : l'accès aux documents de négociation du TTIP. A l'instar d'une majorité des États membres, nous avons récemment installé une salle de lecture au Ministère des affaires étrangères pour des documents confidentiels du TTIP. Je précise que ce ne sont que les propositions américaines qui sont confidentielles. Les propositions européennes sont accessibles pour tous et peuvent être librement consultées sur la page web de la Commission européenne. Cette mise en place d'une salle de lecture constitue une importante étape vers la transparence et un débat de fond pourra ainsi être entamé sur la base des faits.

40. Je voudrais aussi dire un mot sur la relation commerciale avec la Chine. Les négociations sur un accord d'investissement entre la Chine et l'UE se sont constamment développées. Cet accord est une priorité pour le renforcement de nos relations avec la Chine, qui doivent être basées sur la réciprocité.
41. Le Luxembourg continue de s'engager pour des solutions multilatérales dans le cadre de l'Organisation mondiale du Commerce. Durant notre présidence, l'UE a souligné l'importance d'un cadre de négociation multilatéral et cohérent qui attend un engagement accru des pays en bonne voie vers leur développement que de ceux qui se trouvent encore aux débuts de leur développement. C'est aussi dans cette perspective que j'ai déposé l'instrument d'adhésion de l'UE à l'accord sur la facilitation des échanges (Trade Facilitation Agreement – TFA) en octobre 2015 à Istanbul, en marge du G20.
42. En décembre 2015, les États membres de l'Organisation Mondiale du Commerce se sont retrouvés à Nairobi pour leur 10<sup>ème</sup> Conférence ministérielle, pendant laquelle les ministres ont su conclure un accord important en matière de concurrence dans le domaine de l'exportation de produits agricoles qui accorde un traitement privilégié, c'est à dire un accès amélioré à nos marchés, aux pays les moins avancés.
43. Parmi les priorités de notre présidence figurait également l'engagement pour une économie verte avec moins d'émissions. Nous avons été fortement engagés dans les préparations de la COP21 à Paris, tout comme dans les préparations du sommet de l'ONU pendant lequel l'Agenda 2030 pour un développement durable a été adopté. Le succès de la COP21 est également un succès de notre présidence qui a contribué à faire valoir la position agréé entre les 28 États membres. L'accord de Paris est un accord solide : pour la première fois, tous les pays sont obligés, tous les cinq ans, de renouveler et si possible de renforcer leurs engagements pour une réduction d'émissions. Ceci vaut tant pour les pays développés que pour les pays en développement, et donc aussi pour les grands pays émergents comme la Chine et l'Inde. Dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, la présidence s'est aussi engagée pour une réforme du système de l'échange des certificats d'émission. Nous avons de même contribué à la révision de la stratégie européenne de la biodiversité et à l'application d'une politique durable dans le domaine de la pêche et de l'agriculture.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

44. Permettez-moi de dire quelques mots sur la politique d'élargissement de l'Union européenne. Cinq pays détiennent actuellement le statut de candidat à l'Union européenne : la Turquie, la Serbie, le Monténégro, l'Ancienne République yougoslave de Macédoine et l'Albanie. Les négociations d'adhésion se poursuivent à l'heure actuelle avec trois de ces pays, la Serbie, le Monténégro et la Turquie. Les conditions requises pour entamer les négociations avec les deux autres pays n'ont pas encore été remplies. Le Kosovo et la Bosnie se trouvent actuellement encore dans la catégorie des « candidats potentiels ».
  
45. En 2003, l'Union européenne s'est engagée à Thessalonique en faveur d'une perspective européenne pour les pays des Balkans occidentaux. Malgré la crise actuelle et les lourds efforts que le processus d'élargissement exige des candidats, nos voisins n'ont pas perdu l'intérêt de la politique d'élargissement. Elle reste l'instrument le plus efficace dont dispose l'UE pour accompagner des changements durables et profonds dans ces pays. La décision de la Bosnie de déposer sa candidature le 15 février de cette année, les importants progrès accomplis dans le procès de normalisation entre Belgrade et Priština l'été dernier et l'engagement des autres pays des Balkans afin de remplir les critères fixés par l'UE, en sont la preuve.
  
46. Je suis d'autant plus satisfait que notre présidence ait réussi à ouvrir de nouveaux chapitres avec 3 pays candidats. Un chapitre a été ouvert avec la Turquie, avec laquelle les négociations n'avaient plus avancé depuis 2013. Permettez-moi de souligner ici qu'une démocratie qui se respecte ne peut pas se permettre d'écraser la liberté de presse au rouleau compresseur. Cette liberté est un principe fondamental d'une société libre. Ni un pays ni son peuple ne peuvent être libres sans liberté de presse. Il est souhaitable que la générosité avec laquelle ce pays très important a accueilli 2,5 millions de réfugiés syriens depuis 2011 se reflète également dans la sphère de l'État de droit. L'UE est prête à aider la Turquie dans les deux domaines.
  
47. Des chapitres de négociation ont également pu être ouverts avec le Monténégro, avec lequel le nombre de chapitres actuellement ouverts est de 22 (de 35), et avec la Serbie, avec laquelle les tout premiers chapitres ont pu être ouverts après que le Belgrade et la Priština avaient trouvé

des accords importants sur des dossiers liés à la normalisation de leurs relations – cette décision n'a pas été facile pour les deux côtés et leur a demandé beaucoup de courage politique. Ces accords ont également permis la signature en octobre de l'accord de stabilisation et d'association avec le Kosovo.

48. Pour que les candidats aient une meilleure compréhension de la prise de décision en interne dans l'UE, le Luxembourg avait décidé de les inviter à 8 réunions informelles de haut niveau au cours de notre présidence, le double des réunions auxquelles ils avaient été invités sous des présidences antérieures.
49. Nos relations avec l'Asie figuraient également en tête de la liste de nos priorités pendant la présidence. En novembre 2015, nous avons organisé la 12<sup>ème</sup> session des Ministères des affaires étrangères du « Asia-Europe Meeting », l'ASEM. Ce fut la plus grande manifestation de notre présidence : 53 ministres et quelques 500 délégués se sont retrouvés au Kirchberg pour discuter des relations entre l'Europe et l'Asie, y compris du changement climatique et de la connectivité entre les deux continents.
50. En fin de compte, je pense pouvoir dire que nous avons assuré, une fois de plus, une bonne présidence. Ce n'était pas une présidence facile, mais nous avons tenu les promesses que nous avons inscrites dans notre programme. Notre présidence était centrée sur le citoyen et nous avons tout fait pour prouver aux citoyens de l'Union Européenne que l'Union tient compte de leurs besoins et préoccupations.
51. Je saisis l'opportunité pour remercier toute l'équipe, et plus particulièrement les quelques 200 jeunes chargés de mission, pour leur engagement et leur performance durant la présidence. La présidence a été un beau travail d'équipe, à Bruxelles, au Luxembourg, et à beaucoup d'autres endroits en Europe et au-delà. Nous avons su travailler ensemble à tous niveaux. Je souhaite également remercier la Chambre des Députés pour sa contribution aux travaux de la présidence et pour le soutien qu'elle a offert en toute circonstance au Gouvernement pendant la durée de la présidence.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,



52. Comme 2014, l'année 2015 a également été marquée par la crise en Ukraine. Rappelons qu'après la révolution du Maidan, la Russie avait illégalement annexé la Crimée au printemps 2014 et que l'Est de l'Ukraine s'était enfoncé dans la crise. Plus de 9000 personnes ont perdu la vie depuis avril 2014 dans les combats à l'Est de l'Ukraine, parmi eux les 289 passagers du vol de la Malaysia Airlines MH17 qui a été abattu le 17 juillet 2014.
53. Après une grave escalade de la violence en hiver 2014, l'accord sur l'application des accords de Minsk du 12 février 2015 a redonné l'espoir de trouver une solution politique durable au conflit. Le paquet de Minsk ne prévoit pas seulement un cessez-le-feu et un retrait des armes en ligne avec le Mémoire de Minsk de septembre 2014, mais également un processus politique comportant une décentralisation et des élections locales, à l'issue duquel l'Ukraine doit recouvrer sa souveraineté sur sa frontière orientale.
54. Après de longues négociations dans le format Normandie, dans lequel l'Allemagne et la France se font le médiateur entre la Russie et l'Ukraine, ainsi que dans le groupe de contact trilatéral, dans lequel l'OSCE sert d'intermédiaire entre l'Ukraine d'une part et la Russie et les séparatistes d'autre part, le cessez-le-feu semble enfin être respecté. En ce qui concerne le retrait des armes lourdes, il y a encore des progrès à faire.
55. Les parties doivent continuer à mettre en œuvre la dimension politique de Minsk. Une réforme constitutionnelle prévoyant une décentralisation a été acceptée en première lecture par le parlement ukrainien en août. Il est maintenant important que cette réforme passe aussi vite que possible une deuxième lecture au parlement. En parallèle se tiennent des négociations dans le groupe de contact trilatéral pour trouver un accord sur les modalités des élections locales dans les régions séparatistes. La tenue de ces élections est impérative pour que le gouvernement ukrainien ait des interlocuteurs légitimes à l'Est, reconnus par tous. La solution de la crise en Ukraine réside dans le dialogue. La crise politique interne dans laquelle l'Ukraine se trouve en ce moment, n'est pas bénéfique à la mise en œuvre de Minsk. C'est pourquoi les Ministres des affaires étrangères allemand et français se sont déplacés au Kiev récemment pour encourager les responsables politiques à surmonter leurs différences et à continuer à élaborer les réformes nécessaires.

56. Dans le contexte de la crise en Ukraine, l'OSCE a créé, comme vous le savez, une mission spéciale d'observation, pour enregistrer et retracer les faits qui se déroulent sur le terrain. Cette mission contribue également à créer les conditions nécessaires pour un dialogue entre les différents acteurs sur le terrain et à stabiliser ainsi la situation. Nous travaillons activement à la mise en place du cadre pour pouvoir contribuer un observateur luxembourgeois à cette mission.
57. Après l'annexion de la Crimée et en raison de la déstabilisation de l'Est de l'Ukraine, l'UE n'avait pas d'alternative à la mise en place de sanctions ciblées contre les séparatistes et la Russie. Les sanctions européennes contre la Russie restent un moyen pour atteindre nos fins, mais ne sont en aucun cas une fin en soi. Le Luxembourg est fermement convaincu que les sanctions sont un instrument pour désamorcer le conflit. Elles sont étroitement liées à l'application intégrale des accords de Minsk et peuvent être levées dès que les conditions requises soient remplies. Les sanctions sectorielles ont été prolongées jusqu'au 31 juillet 2016. Le Conseil de l'UE devra à ce moment-là réévaluer la situation. Dans ce contexte, un engagement constructif de toutes les parties est nécessaire afin de parvenir à la mise en œuvre des accords de Minsk.
58. La mise en œuvre intégrale des accords de Minsk est en effet d'une importance cruciale, non seulement pour stabiliser l'Est de l'Ukraine mais également pour normaliser nos relations avec la Russie. Nous devons continuer à chercher le dialogue avec la Russie. Il est inconcevable, à long terme, que nous partagions un continent avec la Russie sans nous parler et sans collaborer dans l'organisation de notre espace commun. Un retour à la guerre froide n'est ni dans notre intérêt, ni dans celui de la Russie. Dans les domaines qui ne sont pas affectés par les sanctions, et surtout dans la prévention et la lutte contre le terrorisme, la coopération avec la Russie peut et doit être améliorée. Nous sommes tous conscients qu'une solution en Syrie est impossible sans la Russie, voilà une raison supplémentaire de maintenir un dialogue avec Moscou. C'est pour cette raison que je me suis déplacé à deux reprises à Moscou pour rencontrer mon homologue russe et que notre Premier Ministre s'est rendu en octobre en Russie pour rencontrer le Président Poutine et le Premier Ministre Medvedev. En février, le vice-Premier ministre Étienne Schneider s'est rendu à Moscou dans le cadre de la Commission mixte UE-BL-Russie.
59. En ce qui concerne l'Iran, nous avons depuis le début soutenu le procès des E3+3, qui suivait une double approche : pression sur le régime à travers des sanctions d'un côté et l'offre de négocier

sur des relations économiques et politiques de l'autre, si l'Iran coopérait avec l'Agence Internationale de l'Énergie atomique – l'AIEA. L'UE avait mis en place des sanctions complexes à cette fin. Elles ont visé le régime et les membres du régime et ont été établies afin de contrecarrer la mise en place d'un programme nucléaire militaire. Ces sanctions ont fortement perturbé le régime. Elles ont contribué à un changement d'approche à Téhéran et à un engagement concret pour la normalisation des relations entre l'Iran et l'Occident.

60. L'Accord sur le Plan d'action global conjoint (*Joint Comprehensive Plan of Action – JCPOA*) intervenu en juillet 2015 après 12 années de négociation fut un pas décisif pour résoudre le problème du programme nucléaire iranien d'une façon diplomatique et constitue une réelle percée diplomatique.
61. Cet accord contribue à minimiser le risque de prolifération d'armes nucléaires au Proche-Orient. L'accord est solide, durable et vérifiable. C'est un pas important et malheureusement, l'une des rares bonnes nouvelles qui nous sont parvenues du Moyen-Orient ces derniers temps.
62. L'Iran a, il faut le répéter, le droit, comme tout autre pays, de disposer de l'énergie nucléaire civile. La seule condition est que l'Iran agisse en pleine transparence et respecte ses obligations dans le cadre de ses engagements internationales et par conséquent, collabore pleinement avec l'AIEA. La mise en œuvre de l'Accord permet justement de confirmer la nature civile du programme nucléaire iranien et en contrepartie, l'Iran bénéficie des droits garantis par le Traité de Non-prolifération dans le domaine de l'énergie nucléaire civile.
63. Le Président Rohani et son Ministre des affaires étrangères Zarif ont rendu cet accord possible et nous les avons soutenus dans cette démarche. En juin 2014 et en novembre dernier, je me suis rendu à Téhéran, une délégation de la Chambre s'y était déplacée en janvier. Le Ministre des affaires étrangères Zarif était venu au Luxembourg en septembre 2014 dans le cadre d'une visite bilatérale et en juin 2015, le Luxembourg a été l'hôte d'une session de négociations entre les Iraniens et les Européens.
64. Cet Accord est la preuve que les efforts politiques peuvent permettre de trouver de bonnes solutions à des conflits de longue durée qui auraient tout aussi bien pu déboucher sur des

conflits militaires. Cela prouve que la diplomatie et la persévérance valent la peine et l'Accord constitue un modèle pour la résolution d'autres conflits.

65. La levée des sanctions internationales contre l'Iran fait partie de l'Accord. Cela concerne la levée de toutes les sanctions mises en place par le Conseil de sécurité des Nations Unies et également la levée de toutes les sanctions régionales et multilatérales qui visaient le programme nucléaire iranien ainsi que le commerce, l'accès à la technologie et aux marchés financiers et le secteur énergétique.
66. En ce qui concerne le premier volet, le Conseil de Sécurité a adopté la résolution 2231 peu après la conclusion de l'Accord. Cette résolution suspend toutes les sanctions onusiennes contre l'Iran, mais prévoit en même temps un mécanisme dit de « snap back », qui permet la réactivation avec effet immédiat des sanctions pour le cas où l'Iran ne respecterait pas ses obligations prévues dans l'Accord.
67. L'UE a endossé cette résolution à travers des conclusions du Conseil. Les actes législatifs pour l'application concrète de la suspension des sanctions de l'UE ont ensuite été adoptés pendant la présidence luxembourgeoise. Ces actes législatifs prévoyaient que les sanctions seraient levées au moment du « implementation day », le jour où l'AIEA aura constaté que l'Iran a mis en œuvre ses engagements les plus importants sur son programme nucléaire.
68. Cet « implementation day » est survenu le 16 janvier. Cette date marque donc le moment de transition d'un Accord avec une série ambitieuse de promesses sur le papier vers des actions concrètes réelles et des progrès mesurables.
69. Les sanctions contre l'Iran ont donc été suspendues à l' « implementation day ». Une levée définitive des sanctions ne s'ensuivra que dans 10 ans, lorsque l'AIEA aura constaté que le programme nucléaire de l'Iran n'a pas dévié de sa nature civile.
70. Laissez-moi souligner ici que la vérification est le pilier de cet Accord. Je salue le fait que l'Iran a su traduire ses promesses en actions concrètes. Il a tenu sa parole. Et l'UE continuera à tenir la sienne. Nous resterons attentifs à la vérification de ce que l'Iran continue à respecter ses obligations fixés dans l'Accord. Toutes les parties concernées ont fait preuve de courage et de bonne volonté durant les négociations et une mise en œuvre sereine est maintenant nécessaire

afin d’instaurer un climat de confiance mutuelle. La qualité de l’Accord sera démontrée par sa mise en œuvre.

71. Les résultats des élections de la semaine dernière ont montré que la politique d’ouverture du Président Rohani est également fortement soutenue à l’intérieur de l’Iran. Nous espérons que tous ces développements seront renforcés par une amélioration concrète de la situation des droits de l’homme.
72. Nous sommes confiants que cet Accord ouvrira la porte vers une amélioration des relations régionales et internationales de l’Iran. L’Accord nucléaire recèle le potentiel de renforcer le dialogue entre l’Iran et la communauté internationale et pourrait ainsi conduire à un désamorçage de tensions et de conflits régionaux. Il est dans notre intérêt que l’Iran collabore de façon constructive à la résolution des problèmes de sécurité dans la région, surtout en Syrie.
73. A part dans le dossier iranien, il n’y a pas de développements positifs à rapporter en provenance du Proche et du Moyen-Orient, au contraire. Les conflits en Afrique du Nord et au Proche-Orient perdurent : depuis ma dernière déclaration sur la politique étrangère, aucun progrès substantiel n’a pu être constaté et les conflits en Syrie, en Irak, en Libye et au Yémen se sont dramatiquement aggravés. Les vides de puissance qui s’y sont développés ont été remplis par des extrémistes islamistes.
74. Des situations humanitaires critiques rendent la situation plus dramatique encore et compromettent la stabilité des pays voisins. Les conflits dans cette région, donc dans notre voisinage immédiat, ont un impact sur l’avenir européen. Les conséquences directes et durables que ces conflits ont sur l’Europe sont illustrées par la crise migratoire et le phénomène des combattants terroristes étrangers. Il s’agit de combattants qui ont quitté plus de 80 pays, entre autres aussi le Luxembourg, pour rejoindre des groupes extrémistes en Syrie.
75. Le Moyen-Orient est une région pleine de divisions : entre souveraineté et confessionnalisme, entre sunnites et chiites et autres groupements ethniques et religieux, entre nationalistes séculaires et religieux, entre modernité et tradition, entre l’État et la religion, entre les élites et la population, entre villes et zones rurales, entre très riches et très pauvres, etc. Cette liste n’est de loin pas exhaustive.

76. Oui, 100 ans après les Accords secrets Sykes-Picot de 1916 entre la France et la Grande-Bretagne pour le partage du Moyen-Orient, la région se trouve en profonde mutation. Celle-ci ne se résume pas au seul conflit entre sunnites et chiïtes et ne s'explique pas par un « clash des civilisations », il s'agit d'une situation plus complexe basée sur des raisons politiques plutôt classiques. Il s'agit souvent de questions bien profanes de division du pouvoir, d'établissement des frontières, de représentation politique ou de luttes d'influence à l'intérieur et à l'extérieur des frontières. Je suis convaincu qu'il n'y a pas clash des civilisations mais bel et bien clash entre la civilisation et la barbarie.

77. Tout laisse penser que le "printemps arabe" se trouve dans l'impasse. La Tunisie reste le seul pays de la région où la transition démocratique va dans la bonne direction, même si des extrémistes essaient de torpiller cette jeune démocratie, comme le prouve une nouvelle fois l'attaque d'hier par des djihadistes contre une base militaire à la frontière avec la Libye qui a fait 53 morts. En Syrie, au Liban et au Yémen, il est bien sûr impossible de parler de démocratisation. En Égypte, la situation reste très compliquée et démontre la difficulté de concilier stabilité, sécurité et démocratie.

78. En Syrie, les protestations pacifiques contre un régime dictatorial ont tourné en une guerre sanglante. La Syrie est aujourd'hui confrontée à des guerres dans la guerre, ce qui rend la situation très complexe : le régime d'Assad et ses alliés combattent les rebelles, la Coalition globale combat Daech, la Turquie combat les groupes kurdes, l'Iran combat l'Arabie Saoudite, et le tout sur arrière-fond de tensions entre la Turquie et la Russie et entre la Russie et l'Occident. Ce conflit est tellement dangereux qu'il pourrait avoir des conséquences incontrôlables, conséquences que personne ne veut. L'incident entre la Turquie et la Russie a montré à quel point la situation est explosive. Nous en appelons aux deux parties de rechercher le dialogue afin de désamorcer la situation.

79. Ce conflit a déclenché la plus grande crise humanitaire depuis la seconde Guerre mondiale. Plus de 260 000 morts, plus d'un million de blessés, souvent handicapés à vie, des millions de réfugiés et une situation dramatique, surtout dans les villes assiégées, où l'on estime que plus de 480 000 personnes vivent sous des conditions extrêmes et risquent de mourir de faim. Dans les nombreux bombardements indiscriminés, des hôpitaux et des écoles ont été détruits à

dessein. La guerre connaît des règles, inscrites dans le droit international, mais en Syrie, le cynisme est sans bornes, et les parties au conflit n'hésitent pas à enfreindre même les règles les plus élémentaires de la guerre.

80. Afin de mettre fin à la guerre civile en Syrie et de s'attaquer ainsi à la racine de crise des réfugiés, une solution politique est indispensable. Nous espérons que les négociations entre le Régime et l'Opposition débiteront bientôt pour que la situation humanitaire puisse s'améliorer au plus vite possible – surtout à travers des garanties pour l'accès humanitaire, à travers la fin des attaques contre la population civile et la levée des sièges. La trêve sur laquelle les États-Unis et la Russie s'étaient mis d'accord le 22 février et qui est entrée en vigueur depuis peu est, dans ce contexte, centrale pour la mise en oeuvre rapide de mesures humanitaires, pour remédier un tant soit peu aux souffrances de la population civile. Cette trêve entre le régime et l'opposition non-djihadiste est extrêmement vulnérable mais la population civile ne peut qu'en bénéficier et elle constitue dès lors une lueur d'espoir. S'il était possible de prolonger cette trêve, ce serait la preuve qu'une solution politique est possible. Les négociations doivent débiter dans les prochains jours à Genève et il est à espérer que l'Envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU, Staffan de Mistura, connaisse du succès pour ces négociations de succès.

81. Je fais ici également appel pour une cessation des hostilités entre la Turquie et les forces kurdes en Syrie. Ce sont là deux de nos partenaires qui se combattent. Les Kurdes, comme j'ai pu le constater sur place lors d'un voyage dans le Kurdistan irakien en avril dernier, sont nos alliés dans le combat contre les extrémistes de Daech. Ils constituent en quelque sorte les troupes au sol de la Coalition globale. Nous l'avons vu à Kobané en Syrie en juin, lorsque les milices kurdes ont chassé Daech de ce territoire et ont ainsi fait long feu du mythe de l'invincibilité du Daech.

82. Une amélioration des conditions de vie des réfugiés dans les pays voisins de la Syrie est également impérative, également pour éviter une déstabilisation supplémentaire de ces pays. Cela contribuerait nécessairement aussi à réduire les départs, ce qui est fondamentalement dans l'intérêt de l'Europe. Je rappelle que le UNHCR compte actuellement 4,8 millions de réfugiés syriens, dont 2,5 millions se trouvent en Turquie, un million au Liban et 600 000 en Jordanie. Dans une deuxième étape du processus politique, la question de la mise en place d'un gouvernement transitoire doit être sérieusement abordée.

83. Même face à cette situation dramatique, il ne faut pas complètement perdre espoir. Il me semble que la communauté internationale est assez d'accord sur les objectifs à atteindre. Les dernières semaines ont prouvé que les points suivants font l'objet d'un consensus: 1) la mise en place et la consolidation d'un cessez-le-feu, 2) une transition politique rapide qui respecte la volonté de la population syrienne, 3) le respect de l'intégrité territoriale de la Syrie et 4) la destruction de Daech.
84. La transition politique ne doit pas conduire à un effondrement des institutions syriennes. Une situation similaire à celle en Libye en 2011 ou en Irak en 2003 doit être évitée. Le vide politique qui en résulterait ouvrirait la porte aux extrémistes.
85. Une solution politique durable dépend largement de l'attitude des pays ayant une influence politique, militaire ou économique sur les parties au conflit syrien. Ces pays doivent convaincre les parties syriennes à se mettre à la table des négociations pour y négocier sérieusement. Un élément important pour la résolution du conflit serait l'amélioration des relations entre l'Iran et l'Arabie Saoudite de même qu'un rapprochement entre les États-Unis et la Russie.
86. Un problème fondamental est le fait que certaines parties restent convaincues que le conflit peut être remporté militairement et qu'elles refusent dès lors tout compromis. Une situation qui ne laisserait le choix qu'entre Assad et les djihadistes rendrait très difficile le retour à une Syrie pluraliste. Le choix en Syrie ne peut pas être celui entre deux tyrannies. Voilà pourquoi il n'existe pas d'alternative aux négociations à Genève. La résolution 2254 du Conseil de sécurité de l'ONU a fixé un calendrier ambitieux en décembre pour parvenir à une solution politique : la mise en place dans les six mois d'une « gouvernance crédible, inclusive et non sectaire » et l'organisation d'élections démocratiques endéans les 18 mois.
87. Il faut aussi s'attaquer au financement du terrorisme. Pour un cessez-le-feu crédible, il est essentiel que les organisations djihadistes ne soient plus financées de l'extérieur. Tous les pays intervenant de façon directe ou indirecte en Syrie feraient mieux d'utiliser leurs ressources pour soutenir une solution politique.
88. Le vide politique en Libye est extrêmement dangereux et doit être rempli aussi vite que possible de stabilité et d'un État de droit. Il faut tout faire pour empêcher Daech de s'enraciner



davantage : il est déjà installé en Libye, en occupant 300km de territoire le long de la côte. L'installation d'un gouvernement d'union nationale est essentielle pour stabiliser la situation politique en Libye. Ce gouvernement a été formé, mais il doit maintenant être reconnu par les deux parlements, à Tobrouk et à Tripoli. La communauté internationale doit continuer à soutenir les efforts de Monsieur Kobler, le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pour la Libye. Un engagement pour la stabilité en Libye n'est pas seulement indispensable pour la stabilité de toute l'Afrique du Nord et de l'Ouest, mais il l'est également pour la sécurité en Europe.

89. Pour qu'un gouvernement d'union nationale puisse travailler, il faut avant tout exercer de la pression sur les différents groupes armés qui ne sont pas encore convaincus de l'utilité d'un tel gouvernement.
90. La situation humanitaire en Libye continue de se dégrader. Plus de 3 millions de personnes, donc plus de la moitié de la population, sont directement touchées par le conflit armé et par l'instabilité politique. 2,4 millions d'entre elles ont besoin d'aide humanitaire et de protection. 1,3 millions de personnes dépendent même de l'aide alimentaire, et ce dans un pays riche !
91. Tous ses efforts dépendent également de l'implication des acteurs régionaux, surtout de la Ligue Arabe et des Etats voisins. Afin de maîtriser la crise, il faut venir en aide aux voisins de la région dans la sécurisation et le renforcement du contrôle de leurs frontières et établir une meilleure coopération dans la lutte contre le terrorisme.
92. Tant que la guerre civile tient la Libye, sans autorité centrale pour contrer les milices, il sera difficile de contrecarrer Daech. Une solution politique durable mettant un terme à la division institutionnelle est la seule stratégie efficace contre Daech en Libye.
93. N'oublions pas le conflit qui oppose depuis de nombreuses années Israël et la Palestine. Ce conflit reste au centre de nos préoccupations : presque tous les jours on déplore des morts en Israël, en Cisjordanie ou à Jérusalem-Est et à Gaza, où la troisième explosion de violence en cinq ans, à l'été 2014, a été la plus meurtrière. Ce conflit reste à la base du phénomène de la radicalisation au Moyen-Orient et en Europe. Une solution aiderait à couper l'herbe sous les pieds des extrémistes et contribuerait à la réduction des tensions régionales.

94. Le processus de paix n'en porte plus que le nom et les populations d'Israël et de la Palestine payent le prix fort pour un conflit non-résolu, alors que les paramètres de la solution sont connus depuis longtemps.
95. Il est grand temps que la communauté internationale avance dans la recherche d'une solution durable. La politique de l'actuel gouvernement israélien doit être critiquée, mais le droit à l'existence d'Israël est intouchable. Le peuple israélien a le droit de vivre en paix et en sécurité, tout comme le peuple palestinien doit pouvoir librement déterminer son avenir. Le Luxembourg soutient aussi bien l'un que l'autre.
96. Malheureusement, la politique illégale de colonisation israélienne persiste et cette politique barre le chemin à une solution politique. Nous ne devons pourtant pas abandonner l'idée de la solution des deux Etats. Le contact direct entre la Palestine et l'Israël a été interrompu depuis l'échec de l'initiative lancée par John Kerry, au printemps 2014. Ceci est principalement de la responsabilité du gouvernement de Monsieur Netanyahu, qui a décidé de poursuivre la colonisation : presque 600 000 israéliens vivent actuellement en Cisjordanie et dans les territoires occupés de Jérusalem-Est.
97. L'approbation de nouveaux plans de construction d'habitations dans les colonies de Jérusalem-Est et de Cisjordanie, couplée à la démolition de maisons et à de provocations autour du Haram Al-Sharif/ Mont du temple sont de l'huile versée sur le feu.
98. Cette politique est un affront contre le peuple palestinien mais aussi contre la communauté internationale. La façon d'agir d'Israël dans le cadre de cette politique de colonisation suscite des doutes sur la volonté d'Israël de parvenir à une solution des deux États. Pour sortir de cette impasse, un changement de politique en Israël s'impose.
99. La situation est critique en Cisjordanie, mais également à Gaza où la sécurité et la situation humanitaire restent précaires. Le dernier conflit à Gaza date d'il y a bientôt deux ans mais on ne constate pas d'améliorations sur le terrain. La priorité du Luxembourg et de la communauté internationale doit être la levée du blocus et l'accélération de la reconstruction de la bande de Gaza. Malheureusement, ces derniers temps furent marqués de nombreux revers dus à des

problèmes de sécurité et à un manque de moyens financiers pour la reconstruction, comme j'ai pu le constater sur place en novembre.

100. Gaza, dans sa forme actuelle, est simplement intenable. 1,8 millions de personnes se tassent sur un territoire ayant 1/7 de la superficie du Luxembourg, sans perspective, sans motivation, souvent sans travail et surtout sans espoir. Gaza va, si rien ne change, exploser une nouvelle fois, comme ce fut déjà le cas tous les deux à trois ans par le passé. Et cette explosion de violence fera une nouvelle fois beaucoup de morts et aggravera la haine et la souffrance. L'ouverture de Gaza faciliterait les choses, autant à un niveau humanitaire que diplomatique. Maintenir la fermeture de Gaza implique forcément souffrance et violences, pour la Palestine et pour Israël.

101. L'idée qu'il existerait une alternative à la solution des deux États est peut-être l'illusion la plus dangereuse, mais elle devient de plus en plus populaire. Une paix permanente au Proche-Orient ne saura être garantie qu'à travers la coexistence de deux États souverains et indépendants.

Comment avancer sur la voie d'une solution diplomatique ?

102. Premièrement, il faut convaincre Israël que l'existence d'un État palestinien consiste la meilleure garantie pour sa propre sécurité.

103. Deuxièmement, nous devons nous mettre collectivement d'accord sur le cadre et le calendrier des négociations, idéalement par le biais d'une résolution du Conseil de sécurité.

104. Troisièmement, il faut définir un nouveau format des négociations : L'Union européenne et les États arabes doivent collaborer pour trouver une solution à ce conflit. L'Europe ne peut pas être considérée uniquement comme un « payer ». Elle doit également affirmer sa position de « player ». L'Europe doit utiliser tous les moyens financiers et politiques disponibles afin de rassembler les parties concernées autour d'une même table, pour y travailler à une solution pacifique et pouvoir réagir à la remise en cause de la solution des deux États

105. Quatrièmement, l'Union Européenne doit soutenir les efforts de Mahmoud Abbas en vue d'un retour des autorités palestiniennes à Gaza et d'un procès de réconciliation. Il est difficile de négocier avec une représentation palestinienne divisée.
106. Finalement, je l'ai dit, le blocus de la bande de Gaza doit prendre fin, afin de permettre une amélioration fondamentale des conditions de vie de la population.
107. La communauté internationale cherche à trouver un accord sur ce dossier depuis de nombreuses années. Que se passera-t-il s'il n'y a pas de progrès substantiels dans de nouvelles négociations que la France essaye de relancer et que nous soutenons ? Dans ce cas, comme l'avait demandé la Chambre en 2014, le Luxembourg, certainement avec d'autres Etats membres, reconnaîtra un État palestinien. Cette reconnaissance n'est ni une faveur, ni une carte blanche, mais une simple reconnaissance du droit du peuple palestinien à son propre Etat. Pour une solution du conflit, nous ne devons jamais perdre de vue les conditions de sécurité d'Israël et la justice pour le peuple palestinien.
108. L'instrument de la reconnaissance ne doit pas être utilisé à des fins purement symboliques, mais doit également contribuer de façon concrète à la paix. Une reconnaissance bilatérale doit être mûrement réfléchie et tenir compte du contexte politique international. Le Gouvernement se concertera avec la Chambre à toutes les étapes.
109. L'Afrique occupe également une place centrale dans notre politique étrangère. Le Sommet de l'Union Africaine à Addis Abeba en janvier est un rendez-vous annuel important pour moi. Cette année aussi, j'y ai participé afin d'affirmer notre solidarité envers les pays africains. Face à la crise migratoire et à la propagation du terrorisme, il est important d'être un partenaire solide pour le continent africain.
110. La crise migratoire illustre également la proximité géographique de l'Afrique à l'Europe. L'Europe garde un fort pouvoir d'attraction pour les personnes qui fuient la pauvreté, la répression, la corruption et la guerre et qui prennent sur eux le dangereux voyage à travers le Sahara et la mer Méditerranée pour trouver refuge en Europe. Le Sommet de la Valette sur la migration entre l'UE et ses partenaires africains a eu lieu pendant notre présidence. Ce fut une

opportunité importante pour avoir un dialogue ouvert sur les défis que pose la crise migratoire et auxquels sont exposés les deux continents.

111. L'Afrique et l'Europe partagent beaucoup de valeurs, et nous devons les défendre. Le respect des droits de l'homme, la dignité humaine et la solidarité sont des caractéristiques essentielles pour un État libre et démocratique et pour le bon fonctionnement d'un système international. L'Afrique et l'Europe ont également des ennemis communs : le terrorisme, l'extrémisme, la corruption et l'intolérance ; une culture de l'exclusion qu'il faut combattre.
112. Les attaques terroristes récentes à Ouagadougou au Burkina Faso prouvent une nouvelle fois que la terreur et la violence ne connaissent pas de limites. La même chose vaut pour le Nigéria, qui se livre à un lourd combat contre le Boko Haram, pour le Mali, où deux ans après l'intervention française le danger extrémiste persiste, ou pour la Somalie, où la milice Al-Shabab continue de semer la terreur.
113. Nous devons mener la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme de façon conjointe, voilà pourquoi il faut soigner et consolider le partenariat avec l'Afrique. Ceci est évident pour le Luxembourg et en cohérence avec notre engagement de longue date en Afrique, surtout dans le Sahel, avec nos pays partenaires Mali, Niger, Sénégal et Burkina Faso. Le Luxembourg reste également engagé en Afrique dans la cadre de la politique de sécurité et de défense commune de l'UE. Le Luxembourg participe à la mission militaire au Mali (EUTM Mali) et à la mission EUFOR RCA en République centrafricaine, à Bangui, ainsi qu'aux missions civiles EUCAP, avec des agents de police, au Niger et au Mali.
114. Dans de nombreux pays africains, la situation politique interne continue d'être tendue. Au Burundi l'on constate une nouvelle jusqu'où un président est prêt à aller afin de s'accrocher au pouvoir. Jouer la carte de l'ethnicité mènera nécessairement à la guerre, à la pauvreté et au désespoir.
115. Les crises à l'est et au sud de l'Europe ont conduit l'Alliance atlantique, l'OTAN à reconsidérer sa posture et à réinvestir dans la sécurité collective. Les décisions prises lors du dernier sommet de l'OTAN à Wales dans ce contexte seront mises en œuvre et le Luxembourg y apporte sa part, soulignant ainsi sa solidarité envers ses Alliés.

116. Dans le contexte de la politique civile de sécurité et de défense commune de l'UE, nous nous réjouissons d'avoir pu participer en 2015 à cinq missions civiles simultanément, au Kosovo (EULEX), en Géorgie (EUMM), au Niger (EUCAP SAHEL), au MALI (EURCAP SAHEL) et en Ukraine (EUAM). Nous sommes également satisfaits d'avoir réussi pour la première fois à détacher un magistrat dans une mission civile européenne, à savoir dans la mission EULEX au Kosovo. L'augmentation de la participation dans des missions civiles est une priorité de ce Gouvernement en ligne avec notre engagement plus général pour stabiliser des pays sortis de crise dans le long terme.
117. Le Luxembourg continue à aspirer à un monde plus sûr, un monde avec moins d'armes. Nous continuons à participer activement à des initiatives de désarmement et de réduction des armements. Nous cherchons à avancer dans ce domaine à travers la négociation et l'adoption de traités et de conventions contraignants qui fixent des critères clairs et précis et engagent les Etats à atteindre des objectifs concrets.
118. Nous avons ratifié le Traité sur le commerce des armes et nous appliquons ses dispositions depuis son entrée en vigueur il y a un an. Nous avons dans ce contexte déposé un projet de loi qui renforcera notre système de contrôle des exportations. Je suis confiant que la Chambre pourra rapidement examiner ce projet afin que les autorités compétentes puissent prendre leurs responsabilités.
119. Une autre question qu'il faut aborder est celle du financement du commerce des armes et de la régulation de ce genre de financements. Le Gouvernement luxembourgeois prend ce problème très au sérieux. Nous sommes l'un des rares pays qui a inscrit, dans sa loi portant approbation de la Convention sur l'interdiction des armes à sous-munitions, également des dispositions stipulant l'interdiction du financement de ces armes. Nous avons prévu d'intégrer des dispositions similaires dans la loi de mise en œuvre de la Convention contre les mines antipersonnel.
120. Le danger de l'utilisation d'armes de destruction massive reste d'actualité. La mission conjointe ONU-OIAC a réussi à détruire le programme d'armes chimiques du gouvernement syrien en un temps record, sous des circonstances difficiles et dangereuses, et en parfaite

coopération avec la communauté internationale. En Libye par contre, il reste un certain stock de substances chimiques à détruire, et le danger qu'il tombe dans les mains de groupes terroristes est réel. Voilà pourquoi le Luxembourg continuera à s'engager pour l'universalisation de la Convention pour l'interdiction des armes chimiques.

121. Une autre catégorie d'armes de destruction massive qui nous préoccupent énormément sont les armes nucléaires. Malgré l'accord trouvé avec l'Iran, la communauté internationale n'a pas su trouver d'accord pendant la Conférence de révision du Traité de non-prolifération des armes nucléaires, sur un certain nombre de problèmes essentiels qu'il faudra résoudre dans l'avenir. Le désarmement nucléaire et la prévention de la prolifération d'armes nucléaires – surtout au Moyen-Orient - sont des questions cruciales auxquelles la communauté internationale doit impérativement trouver des réponses.

122. Le Luxembourg continuera de financer des projets visant l'élimination des mines, des bombes à sous-munitions et des restes explosifs de guerres, surtout dans les régions les plus touchées, afin d'endiguer les conséquences néfastes que ces terrains pollués ont pour la population civile et surtout pour les enfants.

123. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, le Luxembourg a pris en charge la présidence du Comité des Ministres du Benelux. Nous abordons cette présidence avec ambition : le Benelux reste pour nous, à côté de la Grande Région, un vecteur important de notre action de politique extérieure. Le rôle de la présidence consiste dans l'identification de dossiers sur lesquels nous partageons nos positions avec nos amis belges et hollandais, pour ainsi présenter des positions communes qui donnent plus de poids à nos trois pays dans le cadre de l'UE. Ce n'est pas sans raison que nos trois pays ont, conjointement, le même nombre de voix que les grands Etats membres dans le Conseil des Ministres. Dans le cadre d'une UE élargie à 28 Etats membres, ce genre de concertation a encore gagné en pertinence ces dernières années : quand le Benelux est d'accord, cela a une certaine influence sur d'autres Etats membres et notre position commune est prise au sérieux. Dans ma capacité de Président du Comité des ministres du Benelux, j'ai proposé à mes collègues belges et hollandais d'organiser une réunion avec les Ministres des affaires étrangères des pays baltes, ainsi qu'une réunion avec les Ministres des affaires étrangères des États membres du groupe de Visegrad. Il est important de soigner les relations du Benelux avec les autres petits et moyens États membres de l'Union européenne. Nous

constatons souvent que nous avons plus d'intérêts communs qu'il n'y paraît, et ces rencontres peuvent permettre de mieux comprendre d'autres perspectives sur certains dossiers de politique extérieure. Une réunion avec les pays Viségrad ne me tient pas seulement à cœur parce que nos amis tchèques en détiennent actuellement la présidence, mais je suis également convaincu que les divergences sur certains dossiers, comme c'est le cas en ce moment, renforcent la nécessité du dialogue. Je compte aussi proposer à mes collègues du Benelux d'entreprendre un voyage commun dans un pays tiers. L'année dernière, nous nous sommes rendus ensemble à Kiev et j'ai pu me convaincre que ce genre de visite commune permet d'envoyer un signal important à nos interlocuteurs.

124. La mobilité et la sécurité des personnes se trouvent en tête de la liste des priorités de notre présidence du Benelux: cela concerne tant la mobilité transfrontalière sur le marché du travail que l'élaboration du quatrième plan d'action dans le domaine de la coopération de la police et de la protection civile.
125. Dans le domaine de la protection de l'environnement, nous allons nous interroger comment mettre en œuvre nos engagements communs pris à la COP21.
126. Dans le domaine de l'approfondissement du marché intérieur Benelux, il s'agit de déterminer pourquoi il existe toujours des disparités territoriales pour l'approvisionnement des commerçants ?
127. Comme vous pouvez le constater, ce sont des dossiers concrets d'un intérêt direct pour nos citoyens. Même si la coopération Benelux n'est pas très visible sur certains dossiers, elle n'en est pas moins importante et nous ferons de notre mieux pendant la présidence pour atteindre un maximum de progrès.
128. Au cours des derniers mois, le travail dans le cadre de notre stratégie *Nation Branding* lancée par le Gouvernement en 2014, a pu avancer à grands pas. Ensemble avec toutes les parties prenantes et avec la société civile, nous avons réussi à élaborer le profil de notre pays : nous sommes un pays ouvert, dynamique et fiable. Il faut désormais mettre en œuvre ces valeurs et nous avons pour cela élaboré un plan d'action qui est en train d'être mis en œuvre en



collaboration avec tous les acteurs. C'est un processus qui s'inscrit dans le temps et auquel tout un chacun peut contribuer s'il le souhaite.

129. En tant qu'État-hôte d'un certain nombre d'institutions européennes et internationales, le Luxembourg met tout en œuvre pour garantir aux personnes travaillant dans ces institutions les meilleures conditions de vie et de travail possibles. D'un point de vue économique, social et culturel, la présence de ces 12 000 fonctionnaires et de leur familles est un élément important pour notre pays.

130. Concernant les nouveaux projets de construction, nous avançons bien pour ce qui concerne la construction du nouveau bâtiment pour le Parlement européen, le Konrad Adenauer II, lequel rassemblera tous les services du Parlement sous un toit. Le chantier du Konrad Adenauer II a pu débiter dans de bonnes conditions et notre collaboration avec le Parlement se déroule très bien.

131. Nous sommes dans la phase de planification en ce qui concerne le nouveau Jean Monnet 2. Dans quelques années, ce bâtiment est censé regrouper tous les fonctionnaires de la Commission.

132. La Commission avait décidé, au nom du principe de précaution, de quitter le bâtiment Jean Monnet 1, à cause de la présence d'amiante. Avec le Gouvernement, nous avons décidé d'assister la Commission dans la recherche de nouveaux bâtiments. La Commission a logé ses fonctionnaires dans deux bâtiments situés à la Cloche d'Or et les autorités luxembourgeoises soutiennent la Commission en construisant, entre autres, un bâtiment provisoire pour 500 personnes au Kirchberg. La construction de ce bâtiment devrait être terminée pour fin mai. En contrepartie pour notre engagement, nous avons reçu l'assurance que le pilier financier, juridique et digital de la Commission sera renforcé au Luxembourg. Par ailleurs, un pourcentage fixe de fonctionnaires de la Commission, 12,48%, devra à l'avenir travailler au Luxembourg.

133. Le chantier de la troisième tour de la Cour de justice de l'Union européenne pourra bientôt démarrer. Ce dernier élargissement, dont la fin est prévue pour 2019, permettra à la Cour de regrouper toutes ces personnes sur un même site.

134. La planification pour le siège de la Cour d'Appel de la nouvelle juridiction unifiée du brevet est en cours, et nous nous attendons à ce que cette nouvelle juridiction puisse commencer à travailler encore cette année au Luxembourg.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

135. Willy Brandt a dit: « La paix n'est pas tout, mais tout est rien sans la paix ». Autour de nous, dans le voisinage de l'Union européenne, nous voyons peu de paix. Nous n'avons pas d'alternative que de tout faire pour contribuer à la paix, sinon, il ne restera pas grand-chose de notre vision du monde et de nos valeurs. Si nous n'affrontons pas les problèmes ensemble, nous risquons de perdre beaucoup.

Pour aborder ces problèmes, nous devons aller à la racine des conflits qui poussent des millions de personnes à la fuite. Au début de ce discours, je vous ai dit mon opinion que le monde est plus dangereux, plus divisé et plus désorienté qu'il y a un an et demi. Tous les jours, nous sommes confrontés à des images témoignant de la terrible misère autour le monde et devant nos portes. Ces images sont difficiles à supporter, mais elles ne doivent pas nous décourager et nous paralyser. Nous ne devons pas accepter cet état des choses comme une fatalité mais plutôt nous mobiliser, collectivement, à trouver, dans l'UE et sur la scène internationale, des solutions qui créent la paix. Ce sont des solutions communes qu'il nous faut pour préserver et consolider ce que nous avons construit ensemble depuis les années fondatrices de l'UE. L'année prochaine, nous fêterons les 60 ans des Traités de Rome. Ce sera le moment, je pense, de prendre pleinement conscience de ce qui est en jeu. L'Union a déjà su surmonter bien des crises et elle en est sortie renforcée. Je reste convaincu que nous devons aussi réussir ce pari dans la crise migratoire.

Des crises matérielles peuvent être surmontées avec des moyens matériels, des crises humaines seulement avec beaucoup d'humanité. Chaque membre de l'UE doit en être conscient. C'est là la particularité du projet de paix européen.

Je vous remercie.